

REGION BRETAGNE  
283 avenue du Général Patton  
CS 21101  
35711 RENNES CEDEX 7  
Direction des Ports  
Antenne Portuaire de Brest

**LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE**

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 4132-22;
- Vu le Code des Transports et notamment ses articles L 5314-12 et R 5314-21 à R 5314-27 ;
- Vu la convention en date du 15 décembre 2016 transférant le port départemental de Concarneau à la Région Bretagne,
- Vu la délibération n° 21\_DAJCP\_SA\_09 du Conseil Régional du 21 juillet 2021 relative à la désignation des conseillers régionaux au sein des organismes extérieurs ;
- Vu l'arrêté de désignation des membres du conseil portuaire de Concarneau en date du 19 juin 2017 ;
- Vu l'arrêté modificatif de désignation des membres du conseil portuaire de Concarneau en date du 4 juin 2021
- Vu l'arrêté de délégation de fonction de Madame Gaël LE MEUR en qualité de Présidente du conseil portuaire de Concarneau, en date du 13 octobre 2021 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

L'arrêté de composition des membres du conseil portuaire de Concarneau est modifié.

**ARTICLE 2 :**

La composition du conseil portuaire du port de Concarneau est arrêtée comme suit :

**1 – En qualité de Présidente :**

- Gaël LE MEUR, Conseillère régionale  
RÉGION BRETAGNE, 283 Avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

**2 – En qualité de membres représentant du syndicat mixte compétent pour l'exercice d'une activité d'exploitation portuaire :**

- Nathalie CARROT-TANNEAU, titulaire  
SMPPC, 5 quai Henry-Maurice Bénard, 29120 Pont-L'Abbé
- Stéphane LE DOARÉ, suppléant  
SMPPC, 5 quai Henry-Maurice Bénard, 29120 Pont-L'Abbé

**3 - En qualité de membres désignés par le concessionnaire :**

**a. Pêche :**

- Amélie BLEVIN, titulaire  
CCIMBO, 145 avenue de Keradenec – 29000 Quimper
- Isabelle MONFORT, suppléante  
CCIMBO, 145 avenue de Keradenec – 29000 Quimper

**b. Plaisance :**

- Annick MARTIN, titulaire  
Ville de Concarneau, Place de l'Hôtel de Ville – BP 238 – 29182 Concarneau

- Marc BIGOT, suppléant  
Ville de Concarneau, Place de l'Hôtel de Ville – BP 238 – 29182 Concarneau

**c. Réparation navale :**

- Dominique LALLEMENT, titulaire  
CARENCO, ZI du Moros – 29900 Concarneau

- Olivier GOUYEC, suppléant  
CARENCO, ZI du Moros – 29900 Concarneau

**3 - En qualité de membres désignés en son sein par le conseil municipal de chacune des communes sur le territoire desquelles s'étend le port :**

- Marc BIGOT, titulaire  
Ville de Concarneau, Place de l'Hôtel de Ville BP 238 – 29182 Concarneau

- Annick MARTIN, suppléante  
Ville de Concarneau, Place de l'Hôtel de Ville BP 238 – 29182 Concarneau

**4 - En qualité de membres représentant les personnels suivants concernés par la gestion du port :**

**a. Membres du personnel régional appartenant aux services chargés des ports :**

- Sandrine RIVOALLON, titulaire  
RÉGION BRETAGNE, APB, boulevard Isidore Marfille, CS 42941 – 29229 Brest cedex 2

- Emmanuel QUIN, suppléant  
Capitainerie du Port 4 Quai Est - 29900 Concarneau

**b. Membres du personnel de chacun des concessionnaires :**

**a. Pêche**

- Guillaume RIVALAIN, titulaire  
Port de Plaisance, Maison du Port, quai Pénéroff – 29900 Concarneau

- Jean-Jacques DESOUCHES, suppléant

**b. Plaisance**

- Marie-Claude JAFFREZIC, titulaire  
CCIMBO, 145 avenue de Keradennec – 29000 Quimper

- Philippe LEXCELLENT, suppléant  
CCIMBO, 145 avenue de Keradennec – 29000 Quimper

**c. Réparation navale :**

- William SEVESTRE, titulaire  
CARENCO, ZI du Moros – 29900 Concarneau

- Pierre LE HECHO, suppléant  
CARENCO, ZI du Moros – 29900 Concarneau

**5 – En qualité de membres représentant les usagers du port choisis parmi les catégories d'usagers suivants :**

**a. Membres désignés par le président du Conseil régional :**

- Raymond BOURHIS, titulaire  
ACCOMAR, 1 quai de la Criée – 29900 Concarneau

- Stéphane HEBERT, titulaire  
GNPC – All Purpose, ZI du Moros, rue des Bolincheurs – 29900 Concarneau

- Olivier SANQUER, titulaire  
IPC, Quai du Moros - 29900 Concarneau

- Stiven GAONAC'H, suppléant  
PECHERIES CELTIQUES, Anse du Lin BP 434 – 29900 Concarneau

- Christophe GROSSELIN, suppléant  
GALLEN SA, Anse du Lin – 29900 Concarneau

- Nicolas RONCIERE, suppléant  
BASE NAUTIQUE des Glénans, Place Philippe Vianney – 29900 Concarneau

**b. Membres désignés par la chambre de commerce et d'industrie :**

- Philippe DIEUDONNE, titulaire  
CCIMBO, 145 avenue de Keradennec – 29000 Quimper

- Vincent FAUJOUR, titulaire  
CCIMBO, 145 avenue de Keradennec – 29000 Quimper

- Jean-Marie FURIC, suppléant  
CCIMBO, 145 avenue de Keradennec – 29000 Quimper

**c. Membres désignés par le comité départemental des pêches et des élevages marins :**

- Alexandre DONZE, titulaire

- Frédéric LOUEDEC, titulaire

- Patrice PETILLON, titulaire

**d. Membres représentant le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance :**

- François MEVEL, titulaire
- Gérard LE BOURHIS, suppléant

**ARTICLE 3 :**

Les membres du conseil portuaire sont nommés pour cinq ans, à l'exclusion des représentants des collectivités territoriales qui sont nommés pour la durée de leur mandat lorsqu'elle est inférieure aux cinq ans.

**ARTICLE 4 :**

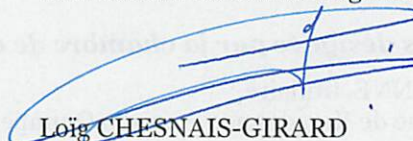
Les nouveaux membres sont désignés jusqu'au 31 décembre 2022.

**ARTICLE 5 :**

Le Directeur Général des Services de la Région Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne.

Fait à RENNES, le **30 MAI 2022**

Le Président du Conseil régional,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Certifié exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Préfecture le :
- De sa publication au recueil des actes le :
- De la notification à l'intéressé le :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- D'un recours gracieux adressé au Président du Conseil Régional
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes